

Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2022

Janvier 2024



Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2022

Janvier 2024

Astorg Myriam (CREAI-ORS Occitanie)

Remerciements à Élodie Tarral et Isabelle Benbouabid, coordinatrices régionales des PASS

Citation suggérée : Astorg M., Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS). Activité 2022. Toulouse : CREAi-ORS Occitanie, janvier 2024, 22 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

1 – INTRODUCTION	1
2 – IDENTIFICATION DES 43 PASS D'OCCITANIE	2
3 – ORGANISATION DES PASS.....	4
4 – RESSOURCES HUMAINES	5
5 – LES PERSONNES ACCUEILLIES	7
Répartition selon le genre.....	7
Répartition selon l'âge	7
Répartition selon la nationalité.....	8
Répartition selon les ressources de la personne	8
Répartition selon le logement.....	9
Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée	10
Répartition selon le mode d'adressage des patients.....	10
6 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2022.....	12
Activité médicale.....	13
Activité sociale	13
Activité infirmière	13
7 – AUTRES ACTIONS DES PASS	15
Visibilité de la PASS	15
Comité de pilotage.....	15
Conventions partenariales	15
Sensibilisation/Formation	15
8 – SYNTHÈSE	16

1 – INTRODUCTION

Les **permanences d'accès aux soins de santé (PASS)** sont des unités hospitalières médico-sociales issues de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduite dans le Code de Santé Publique (CSP). La circulaire n° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS précisait et redéfinissait les objectifs d'une PASS :

- Offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients pour lesquels il apparaît, au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale.
- Agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

À l'interface de l'hôpital, de la médecine de ville, et des dispositifs sociaux et médico-sociaux, les PASS sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis comme le développement de nouvelles formes de précarité, la prise en charge de personnes migrantes nécessitant un accompagnement spécifiques en fonction des évolutions réglementaires ou la mise en œuvre de l'activité mobile de certaines PASS dans l'objectif « d'aller vers » les publics les plus éloignés du système de santé.

Pour y répondre, un travail a été réalisé au niveau national avec les acteurs, les coordonnateurs régionaux des PASS et les agences régionales de santé (ARS) et s'est concrétisé par la publication de l'instruction N°DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022, relative au cahier des charges des PASS.

Les PASS sont composées, a minima, d'un trinôme « médecin généraliste – assistant·e social·e – infirmier·e ». Elles peuvent s'associer à d'autres professionnels (psychologues, médiateurs en santé, pharmaciens...) permettant la coordination des parcours individuels en lien avec des partenaires intra et extrahospitaliers.

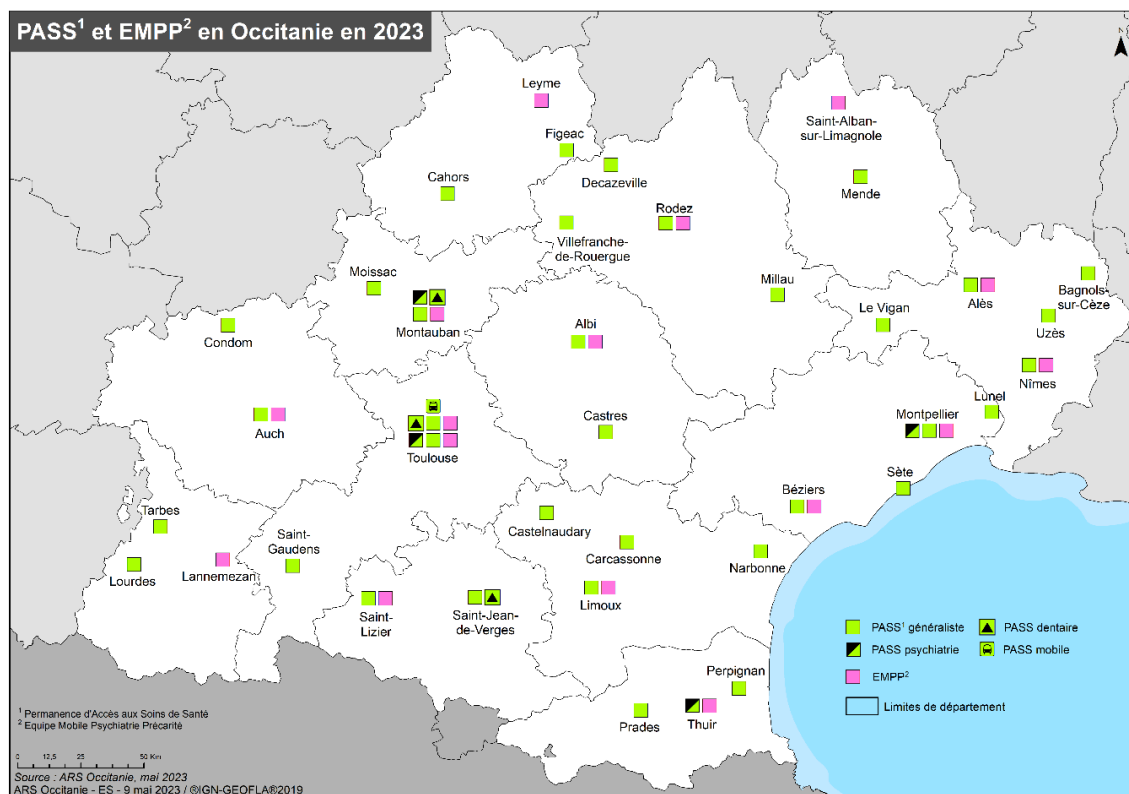
Le patient intégrant un dispositif PASS, ayant un besoin de soins et d'un accompagnement pour l'ouverture de ses droits, peut bénéficier :

- d'un accueil, d'une information, d'une orientation et de soins ;
- d'une consultation médicale généraliste ou spécialisée, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments ;
- d'un accompagnement social concernant l'ouverture de ses droits ;
- d'un accompagnement dans son parcours de soins (pour réaliser des démarches, entrer en contact avec des professionnels soignants, aider pour l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin...) afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformément à ses besoins.

En 2019, un rapport d'activité national standardisé (PIRAMIG) a été mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et les Agences régionales de santé (ARS).

Le CREAI-ORS Occitanie est missionné depuis 2017 par l'ARS pour réaliser une synthèse des données issues des rapports annuels d'activité des PASS de la région.

2 – IDENTIFICATION DES 43 PASS D'OCCITANIE



En 2022, la région compte 43 PASS : 35 PASS généralistes, 4 PASS psychiatriques, 3 PASS dentaires et 1 PASS mobile. La région ne compte aucune PASS ophtalmologique ni dermatologique, ce qui est le cas dans certaines régions.

À l'exception du département de la Lozère où il n'y a qu'une seule PASS, on compte au moins 2 PASS par département.

Trois centres hospitaliers de la région disposent de différents types de PASS :

- CHU de Toulouse : 5 PASS (2 généralistes, 1 psychiatrique, 1 dentaire et 1 mobile)
- CH de Montauban : 3 PASS (généraliste, psychiatrique, dentaire)
- CHU de Montpellier : 2 PASS (généraliste, psychiatrique)

Remarque :

La PASS généraliste de Lourdes, n'ayant pas eu d'activité en 2022, n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 ; par ailleurs, la PASS généraliste de Limoux a été intégrée en 2022 au GHT de Carcassonne et n'a donc pas rempli le rapport d'activité de 2022.

Le nombre de PASS prises en compte dans ce bilan est donc de 41 PASS, dont 33 PASS généralistes (au lieu de 35).

Les types de services auxquels les PASS sont adossées en 2022

Type de service	Effectif	%
Pôle des urgences	15	37,5
Pôle santé publique	8	20,0
Pôle de médecine interne ou autre	7	17,5
Pôle social	3	7,5
Psychiatrie	3	7,5
Direction générale	1	2,5
Direction des soins	1	2,5
Autres	2	5,0
PASS*	40	100,0

* une PASS n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

En Occitanie, les PASS sont adossées à divers services, les plus fréquents étant les pôles des urgences, pour plus d'un tiers des PASS en 2022 (38 %).

Ensuite, ce sont les pôles santé publique auxquels les PASS sont le plus souvent adossées (20 % des PASS) et les pôles de médecine (18 %).

Les PASS avec activité mobile en 2022

Activité mobile	Effectif	%
PASS généraliste avec activité mobile	6	17,6
PASS psychiatrique avec activité mobile	4	80,0
PASS psychiatrique mutualisée ou partagée avec une EMPP	1	20,0
PASS	11	27,5

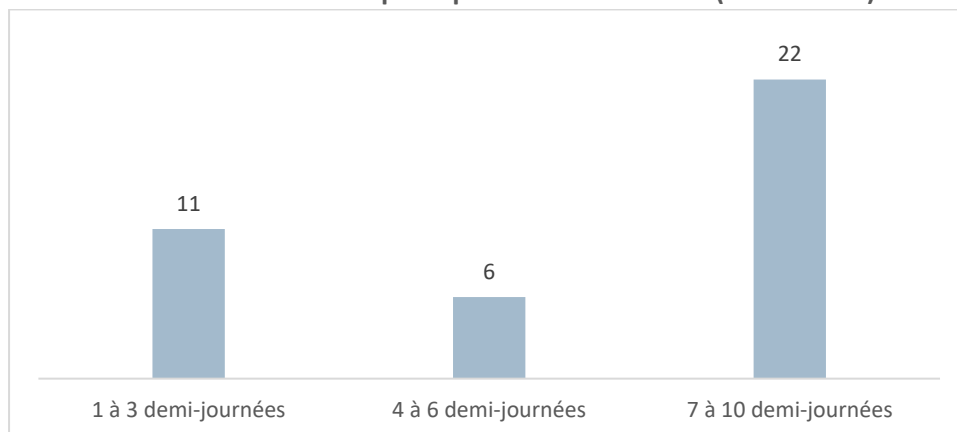
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2022, parmi les 41 PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2022, 11 ont déclaré avoir une activité mobile : les quatre PASS psychiatriques, dont une qui est mutualisée ou partagée avec une Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) et six PASS généralistes qui disposent d'équipes mobiles ou maraudes.

3 – ORGANISATION DES PASS

L'ensemble des PASS de la région proposent des demi-journées de permanence dont le nombre varie de 1 à 10 selon les PASS.

Nombre de PASS selon les temps de permanence en 2022 (n=39 PASS*)



* 2 PASS n'ont pas renseigné la question

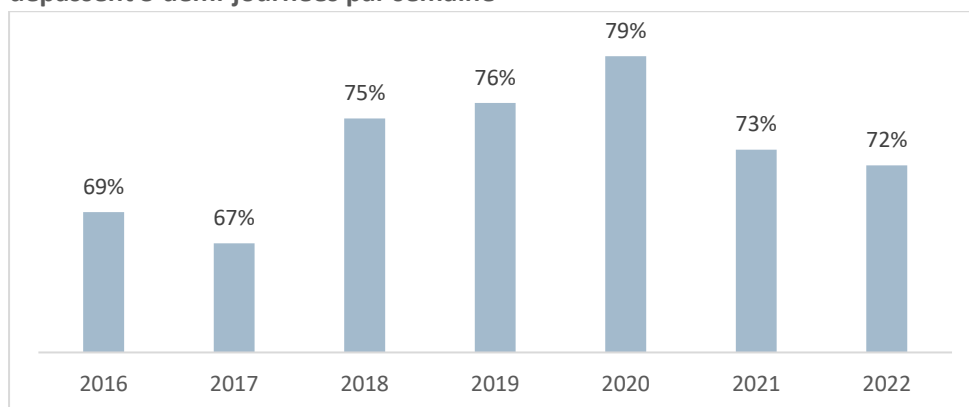
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Les 39 PASS qui ont répondu à la question relative au temps de permanence en 2022 proposent, en moyenne, 7 demi-journées de permanence par semaine, comme les années précédentes.

En 2022, 28 PASS proposent au moins 4 demi-journées par semaine, soit une ouverture au moins deux jours de la semaine, comme en 2021 et moins qu'en 2020 (31 PASS).

Plus de la moitié des PASS proposent entre 7 et 10 demi-journées de permanence par semaine (22 PASS).

Évolution de la part des PASS d'Occitanie dont les temps de permanence dépassent 3 demi-journées par semaine



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie de 2016 à 2022 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

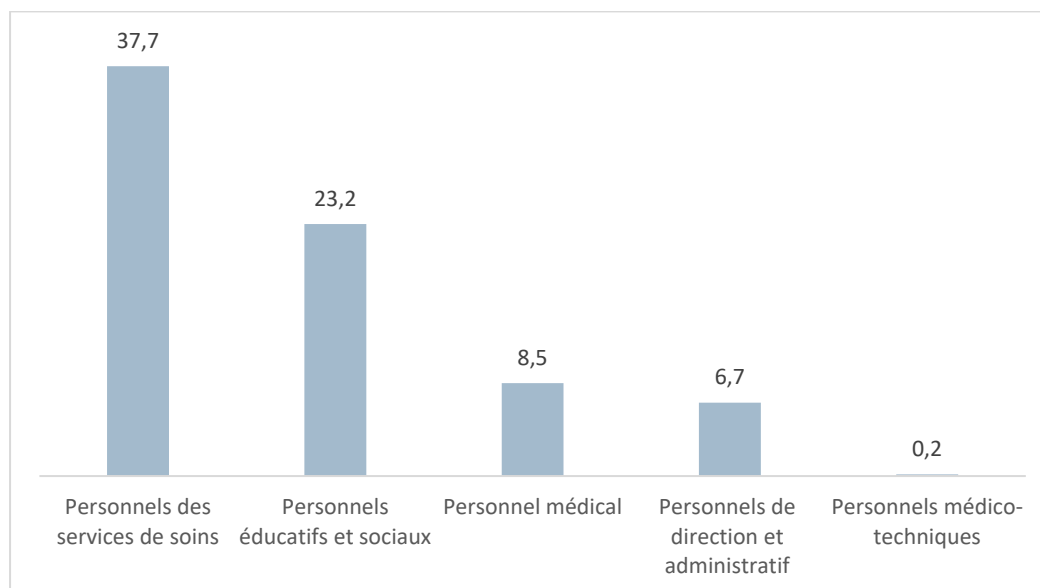
➔ En 2022, les temps de permanence sont, comme en 2021, moins importants qu'en 2020. Toutefois, plus de sept PASS sur dix (72 %) comptent plus de trois demi-journées par semaine.

4 – RESSOURCES HUMAINES

En 2022, 36 PASS d'Occitanie ont renseigné le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) qu'elles emploient, soit **76,2 ETP**. Ainsi, on compte une moyenne de 2,1 ETP par PASS : 2,1 ETP en moyenne pour les PASS généralistes (hors PASS mobile) ; 2,0 ETP en moyenne pour les PASS psychiatriques et 1,2 ETP pour la PASS dentaire.

La PASS mobile quant à elle, emploie 7,6 ETP en 2022.

Les 76,2 ETP selon les personnels des PASS d'Occitanie en 2022 (n=36*)



* 2 PASS généralistes, 1 PASS psychiatrie et 2 PASS dentaires n'ont pas renseigné les ETP en 2022, soit 5 PASS

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les deux groupes de professionnels les plus fréquemment employés dans les PASS qui ont renseigné la question sont les personnels des services de soins (37,7 ETP) et les personnels éducatifs et sociaux (23,2 ETP) ; ces professionnels représentent près de 80 % des ETP employés dans les PASS (respectivement, 49 % et près de 30 % des ETP).

Le personnel médical (hors internes et étudiants) représente 8,5 ETP, soit 11 % de l'ensemble des ETP de ces PASS.

Les 31 PASS généralistes représentent 81 % des ETP des 36 PASS et emploient près de 64 ETP, soit 81 % de l'ensemble des ETP des PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2022 et renseigné la question des ETP.

Si les deux catégories professionnelles les plus présentes dans les PASS sont les mêmes qu'en 2021, on compte légèrement plus d'ETP pour les personnels des services de soins en 2022 (37,7 ETP vs 35,5 ETP en 2021) et légèrement moins d'ETP pour les personnels éducatifs et sociaux (23,2 ETP vs 24,3 ETP en 2021). Évolution identique à celle observée entre 2021 et 2020. Comme les années précédentes, les données des professionnels n'étant pas connues pour l'ensemble des 43 PASS de la région, le nombre d'ETP est donc encore sous-évalué en 2022.

Globalement sur l'ensemble de ces 36 PASS, le personnel des services de soins représente 49 % des ETP, le personnel éducatif et social 30 %, le personnel médical 11 %, le personnel de direction et administratif près de 9 % et enfin, le personnel médico technique qui représente moins de 1 % des ETP en 2022.

Le graphique suivant montre une grande hétérogénéité de la répartition des ETP au sein des PASS malgré le poids important des personnels éducatifs et sociaux.

Répartition (en %) des ETP par professionnel dans les PASS d'Occitanie en 2022 (n=36*)



* 2 PASS généralistes, 1 PASS psychiatrie et 2 PASS dentaires n'ont pas renseigné les ETP en 2022, soit 5 PASS

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

La répartition des ETP par type de personnel varie très fortement selon les PASS :

- la part du personnel éducatif et social (présent dans 32 des 36 PASS qui ont répondu) varie, comme en 2021, de 10 % à 100 % des ETP ; elle dépasse 48 % des ETP dans la moitié de ces PASS (16 sur 32) ;
- la part des personnels médicaux (présents dans 30 des 36 PASS) varie de 1 % à 56 % des ETP ; elle dépasse la part moyenne de 11 % dans 15 de ces 30 PASS ;
- la part des personnels des services de soins (présents dans 27 des 36 PASS) varie de 5 % à 100 % ; elle dépasse 40 % dans seulement 14 de ces 27 PASS. C'est dans la PASS mobile (99 %), dans les PASS psychiatriques de Montpellier (78 %) et de Toulouse (100 %) que les parts de personnels des services de soins sont les plus importantes.

Ces variations sont globalement les mêmes d'une année à l'autre.

5 – LES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2022, plus de 21 380 personnes ont été accueillies dans les 40 PASS d'Occitanie qui ont renseigné les données concernant la file active

Répartition selon le genre

Genre en 2022	Effectif	%	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Hommes	12 136	58,5	54	62	59	59
Femmes	8 627	41,5	46	38	41	41
39 PASS	20 763	100,0	100	100	100	100
Non réponses	620	2,9				
40 PASS	21 383	100,0				

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2022 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, on observe une majorité d'hommes (près de 59 %), plus marquée qu'en 2021 (54 %) et du même ordre qu'en 2019 et 2018. Cette différence peut s'expliquer par le fait qu'en 2021, on ne connaissait pas le genre de 28 % des personnes accueillies, part qui n'est que de 3 % en 2022. Toutefois, les PASS gardent encore leur particularité avec une proportion de femmes plus importante que dans les autres dispositifs accueillant des publics en situation de précarité où la part des hommes est nettement plus importante que celle des femmes (de l'ordre de 80 % dans les LHSS et de 70 % dans les ACT, par exemple).

Répartition selon l'âge

Age en 2022	Effectif	%	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
< 18 ans	2 571	12,1	13	11	14	19
<i>dont mineurs non accompagnés</i>	729	28,4	37	26	44	39
18-25 ans	3 307	15,6	19	15	15	17
26-45 ans	8 429	39,7	42	39	39	57
46-65 ans	5 458	25,7	22	28	26	
> 66 ans	1 487	7,0	4	8	6	6
40 PASS	21 252	100,0	100	100	100	100
Non réponses	131	0,6				
40 PASS	21 383	100,0				

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2022 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020 comme les années précédentes, la majorité des personnes accueillies sont âgées de 26 à 45 ans (40 %) et ensuite un quart sont âgées de 46 à 65 ans (26 %). Les jeunes de moins de 26 ans représentent moins de 28 % des personnes accueillies ; parmi eux, près de 730 sont des jeunes mineurs non accompagnés, soit 28 % des mineurs.

En 2022, on ne connaît pas l'âge de 131 patients, soit moins de 1 % des personnes accueillies.

En 2022, la part des mineurs dans la file active est légèrement plus faible que celles observées les années précédentes (hormis en 2020). Pour les **mineurs non accompagnés**, ils sont proportionnellement moins nombreux que les années précédentes (hormis en 2020).

Répartition selon la nationalité

Nationalité en 2022	Effectif	%	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Française	2 050	11,3	19	19	19	29
Ressortissants UE	1 458	8,1	11	13	11	10
Ressortissants hors UE	13 954	77,5	63	57	63	49
Nationalité inconnue	550	3,1	8	11	7	11
35 PASS*	18 012	100,0	100	100	100	100
Non réponses	3 371	15,8				
40 PASS	21 383	100,0				

* 5 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2022 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, parmi les personnes accueillies dont on connaît la nationalité, on note une majorité de ressortissants d'un pays hors de l'UE (78 %). Les patients de nationalité française représentent un peu plus de 10 % des personnes accueillies et les ressortissants de l'UE, environ 8 %. Pour près de 3 400 personnes la nationalité est inconnue, soit environ 16 % des personnes accueillies en 2022.

8

En 2022, la part des patients dont on ne connaît pas la nationalité est trop importante pour analyser correctement ces données.

Répartition selon les ressources de la personne

Ressources de la personne en 2022	Effectif	%	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Sans ressources	9 278	65,7	61	57	67	60
Minima sociaux ⁽¹⁾	1 703	12,1	14	13	13	15
Salaire	695	4,9	5	5	5	5
Retraite	267	1,9	2	3	2	5
Autre / ne sait pas	2 186	15,5	18	18	13	15
35 PASS*	14 129	100,0	100	100	100	100
Non réponses	7 254	34,9				
40 PASS	21 383	100,0				

(1) y compris les indemnités chômage et les rémunérations de stage

* 5 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2022 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question concernant le type de ressources, une forte majorité est sans aucune ressource (66 %), part qui varie selon les années mais qui reste largement majoritaire.

Notons que parmi les 1 710 personnes bénéficiaires des minima sociaux, sont également comptabilisées les personnes percevant une indemnité chômage ou avec une rémunération de stage. Le haut niveau de vulnérabilité sociale et économique des publics reçus reste évident.

La situation concernant les ressources est **non renseignée pour plus de 7 250 personnes, soit 34 %** des patients des PASS en 2022.

Si les personnes en grande fragilité financière restent le principal public accueilli dans les PASS, il est important de noter que ces données concernent **35 des 41 PASS, soit les deux tiers du public accueilli** en 2022 ; les évolutions observées sont donc à prendre avec précautions : le nombre de non-réponses est, comme les années précédentes, trop important pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.

Répartition selon le logement

Logement / hébergement en 2022	Effectif	%	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Logement fixe	2 658	14,8	21	17	19	21
Famille ou par des proches	4 358	24,2	25	18	29	23
Héberg. d'urgence, 115, assoc. ⁽¹⁾	5 851	32,5	28	27	26	29
Bidonville, squat, caravane	597	3,3	6	10	5	4
Dans la rue (dont voiture)	3 416	19,0	9	20	5	12
Autre / Ne sait pas	1 132	6,3	12	7	16	11
38 PASS*	18 012	100,0	100	100	100	100
Non réponses	3 371	15,8				
40 PASS	21 383	100,0				

(1) Foyer pour femmes, Hôtel social, CADA, CHRS, institution religieuse, autre PASS...

* 2 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2022 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question sur la situation du logement, 39 % ont un logement relativement pérenne (logement fixe ou sont hébergés par la famille ou par des proches) ; un tiers sont en hébergement d'urgence ou hébergés par un organisme ou une association ; 3 % des personnes viennent d'un bidonville, d'un squat ou d'une caravane.

Plus de 1 130 personnes, soit 6 % des patients accueillis, dorment soit à la rue, soit dans une voiture. La situation concernant le logement est non renseignée pour plus de 3 370 personnes, **soit 16 %** des patients des PASS en 2022.

En 2022, comme en 2021 et 2020, à la réponse « dans la rue » a été ajouté « dont voiture » ; ainsi, les évolutions dans le temps doivent être interprétées avec prudence, d'autant qu'en 2019, la part des « Autre / Ne sait pas » était relativement importante (16 %) et plus que les années précédentes.

Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée

Couverture médicale en 2022	Effectif	%	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Aucune	8 161	59,2	55	33	55	52
PUMA avec complémentaire	1 545	11,2	12	16	15	14
PUMA sans complémentaire	1 551	11,2	14	15	15	15
Protection sociale européenne	75	0,5	1	1	2	1
AME	882	6,4	7	7	4	5
VISA	24	0,2	0	0	2	1
Autre/ Ne sait pas	1 558	11,3	12	28	8	10
36 PASS*	13 796	100	100	100	100	100
Non réponses	7 587	35,5				
40 PASS	21 383	100,0				

* 4 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2022 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2022, parmi les personnes accueillies dans les PASS qui ont renseigné le niveau de protection sociale, près de 8 200 sont sans protection sociale à l'entrée du dispositif, soit plus de la moitié (59 %). Ensuite, près de 3 100 personnes (soit 22 %) sont bénéficiaires de la PUMA, dont la moitié bénéficie d'une assurance complémentaire (11 %). Puis, 7 % sont des personnes étrangères couvertes soit par l'AME (6 %), soit par une protection sociale européenne, soit par leur VISA. Pour près de 1 560 personnes (soit 11 %), la couverture médicale n'est pas connue.

Par ailleurs, on ne connaît pas la couverture médicale de près de 7 600 personnes accueillies dans une PASS en 2022, soit près de 36 %.

Comme les années précédentes, la majorité des personnes pour lesquelles la question est renseignée sont sans couverture maladie. Toutefois, si la part des personnes non couvertes semble montrer une augmentation au fil du temps, la part des non-réponses est encore trop importante (36 %) pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.

Répartition selon le mode d'adressage des patients

Mode d'adressage en 2022	Effectif	%	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Initiative personnelle	4 424	31,0	31	29	29	18
Hôpital (de la PASS ou autre Hôpital)	2 439	17,1	25	13	21	35
Médecine de ville	369	2,6	3	8	2	2
Conseil départemental / PMI / CCAS	977	6,8	6	6	8	5
Structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants	1 825	12,8	14	19	19	14
Maraude, accueil de jour, structures d'hébergement, CHR... ...	2 747	19,3	16	15	10	15
Autre /Ne sait pas	1 485	10,4	6	12	12	10
36 PASS*	14 266	100,0	100	100	100	100
Non réponses	7 117	33,3				
40 PASS	21 383	100,0				

* 4 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2022 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2022, pour les patients des 36 PASS qui ont répondu à la question portant sur le mode d'adressage à la PASS, trois modes sont plus fréquents que les autres : une petite majorité des patients est venue à la PASS de façon spontanée (31 %), près d'un sur cinq a été adressé par les maraudes, centres d'accueil ou autres structures d'hébergement (19,3 %) et 17 % par l'hôpital (de la PASS ou d'un autre hôpital). Ce sont ensuite les personnes adressées par les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants qui sont les plus nombreuses (12,8 %) et le mode d'adressage est « autre ou indéterminé » pour 10,4 % des personnes accueillies.

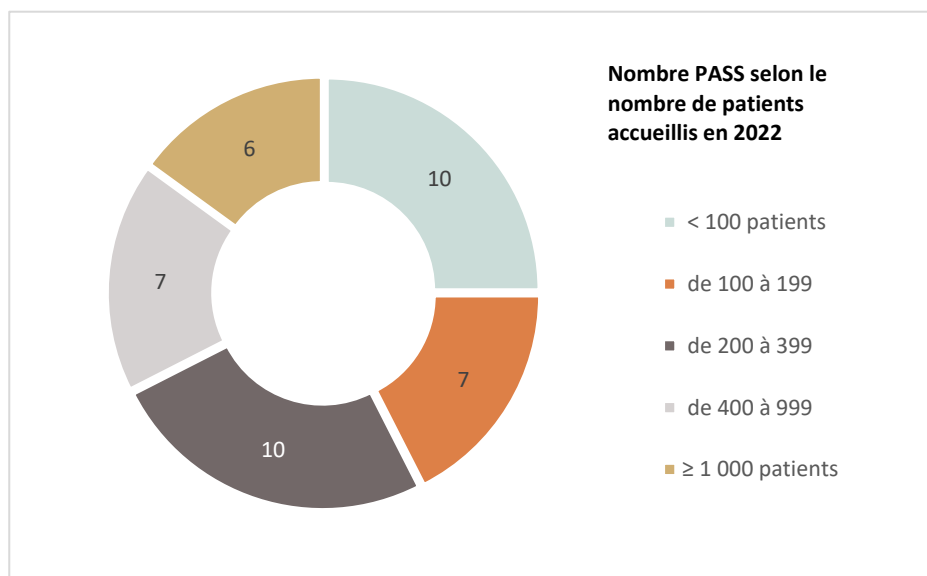
Par ailleurs, les non-réponses des 4 PASS font que le mode d'adressage est **inconnu pour un tiers** des personnes accueillies dans les 40 PASS en 2022.

Au total, le mode d'adressage aux PASS est inconnu pour 8 602 personnes (1 485 + 7 117), soit 40 % des personnes accueillies dans les PASS en 2022 ; cette proportion est trop importante pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS accueillis dans l'année.

6 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2022

Plus de 22 700 personnes accueillies dans les PASS d'Occitanie en 2022

Nombre de PASS selon l'effectif de la file active en 2022 (n=40*)



* une PASS dentaire n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

12

Le nombre total de patients vus au moins une fois au cours de l'année varie fortement selon les PASS. En 2022, la file active ne dépasse pas 100 patients dans 10 PASS de la région alors que dans 6 autres PASS, de 1 200 à 3 700 patients ont été accueillis pendant l'année.

En 2022, les 17 PASS qui ont accueilli moins de 200 patients ont une file active totale de 1 518 patients, soit 7 % de la file active des 40 PASS. Les 10 PASS dont la file active compte de 200 à moins de 400 patients ont accueilli 2 544 patients en 2022, soit 12 % de la file des PASS qui ont renseigné la question ; les 6 PASS dont la file active dépasse 1 000 patients ont accueilli près de 12 950 personnes, soit 60 % des patients des 40 PASS.

Parmi les personnes accueillies, 11 520 sont de nouveaux patients, soit plus de 6 patients sur 10 accueillis en 2022 (64 %). La part de nouveaux patients varie également fortement selon les PASS qui ont renseigné la question (40 des 41 PASS) : de 33 % (dans 2 PASS) à 100 % de nouveaux patients (dans 5 PASS) ; elle est supérieure à 50 % dans 32 des 40 PASS qui ont répondu.

En 2022, comme en 2021, la part de nouveaux patients accueillis dans les PASS est nettement plus élevée qu'en 2020 (64 % vs 44 %), ce qui semble traduire un turn-over plus important dans les PASS ces deux dernières années.

Activité médicale

Le **personnel médical** (hors internes et étudiants) est présent dans 30 des 36 PASS qui ont renseigné le nombre total d'ETP et représente 8,5 ETP en 2022.

Cependant, la partie concernant l'activité médicale (file active médicale et nombre de consultations) a été renseignée par 32 PASS (89 % des PASS concernées).

Dans ces 32 PASS, la file active compte **7 466 patients** pour lesquels les personnels médicaux ont effectué **12 419 consultations**.

Ainsi, dans ces PASS, on compte en 2022 :

- une moyenne annuelle de 1,7 consultation par patient ;
- une moyenne annuelle de 233 patients par PASS ;
- une moyenne de 388 consultations par an et par PASS.

L'Orientation de patients

En 2022, les médecins de **26 PASS** ont déclaré avoir effectué des orientations vers d'autres médecins hospitaliers : **3 248 orientations** ont été réalisées, 88 % par 24 PASS généralistes, 11 % par la PASS mobile de Toulouse et 1 % par la PASS psychiatrique de Montauban.

Parmi ces orientations, 303 patients, soit 10 %, ont été orientés vers les urgences.

Activité sociale

L'activité sociale est la principale activité au regard du nombre d'entretiens sociaux.

Les **personnels sociaux** sont présents dans 32 des 36 PASS qui ont renseigné le nombre total d'ETP et représentent 23,2 ETP.

En 2022, 31 PASS ont renseigné l'activité sociale (file active et nombre d'entretiens). Dans ces dispositifs, la file active des assistantes sociales est de 9 853 patients et l'activité des assistantes sociales représente 18 355 entretiens.

On compte ainsi :

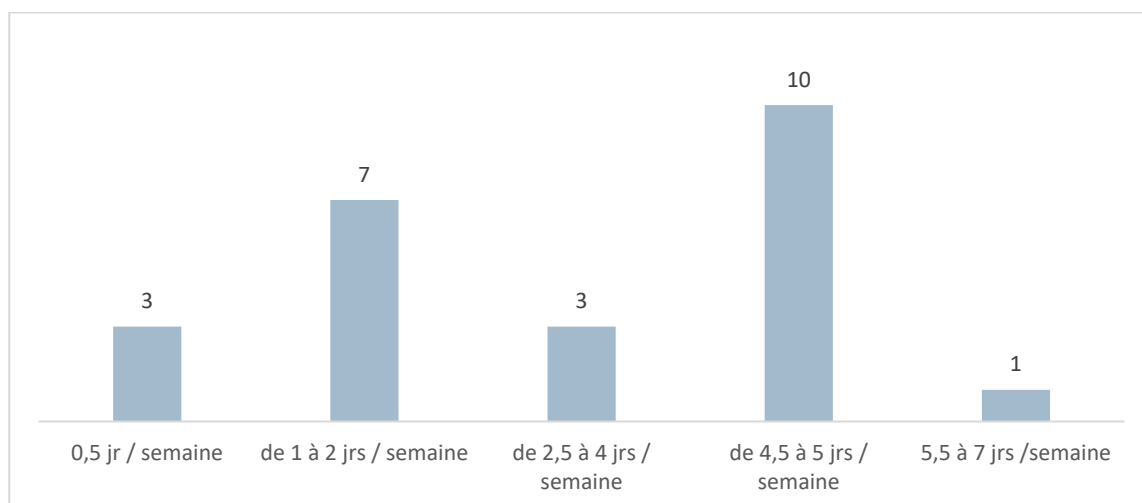
- une moyenne annuelle de 1,9 entretien social par patient ;
- une file active des assistantes sociales de 310 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne de 574 entretiens sociaux par PASS.

Activité infirmière

Les **personnels des services de soins** ont été déclarés dans 32 des 36 PASS qui ont renseigné la question en 2022 et ils représentent un total de 37,7 ETP ; ils regroupent les infirmiers, les cadres et les CSS.

Seulement 24 PASS ont renseigné le temps d'**activité infirmière** dans leur dispositif.

Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité infirmière par semaine en 2022 (n=24)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 24 PASS, le nombre de journées d'activité infirmière varie d'une demi-journée à 7 journées par semaine.

La majorité de ces PASS déclarent de 4,5 à 5 jours d'activité infirmière par semaine (10 PASS) ; 7 autres PASS déclarent de 1 à 2 journées d'activité infirmière ; 3 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité par semaine, 3 autres déclarent une seule demi-journée d'activité et pour 1 PASS, l'activité infirmière est quasi permanente, de 5,5 à 7 journées par semaine.

En 2022, 23 PASS ont renseigné l'activité infirmière : la file active infirmière de ces PASS s'élève à 11 244 patients pour lesquels on compte 30 083 consultations infirmières.

Le personnel de service de soins de ces PASS représente 33 ETP (37,7 ETP au total).

Ainsi, pour ces 23 PASS, on compte, en 2022 :

- une moyenne annuelle de 2,8 consultations infirmières par patient ;
- une file active infirmière de 489 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne annuelle de 1 308 consultations infirmières par PASS.

En 2022, l'activité infirmière dans ces 23 PASS est nettement plus importante que celle observée en 2021 dans les 23 PASS qui avaient renseigné les données d'activité (plus de 6 800 patients pour près de 15 250 consultations infirmières) ; cette différence est due au fait qu'en 2022, la PASS mobile de Toulouse a déclaré l'activité infirmière (3 657 patients et près de 13 660 consultations), activité qui n'avait pas été déclarée en 2021.

Remarque : on note que l'activité du trinôme minimum « médecin généraliste – assistant-e social-e – infirmier-e », nécessaire au fonctionnement d'une PASS, est difficilement repérable à travers les réponses fournies dans les rapports d'activité.

7 – AUTRES ACTIONS DES PASS

Certains indicateurs du rapport d'activité des PASS concernent plus particulièrement leur visibilité, leur organisation, les activités partenariales ou encore les différentes actions de formation réalisées.

Visibilité de la PASS

Organisation spécifique de repérage et d'orientation en 2022

	Effectif (n=34)	%
Avec le service d'accueil des urgences	26	77 %
Avec le bureau des entrées	24	71 %
Avec des partenaires extérieurs	20	59 %
Autre	13	38 %

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

→ En 2022, en dehors des heures d'ouverture, 34 des 41 PASS ont mis en place des stratégies pour rendre visible le service au sein de l'hôpital pour un meilleur repérage par les personnes concernées.

Pour la majorité des dispositifs, l'organisation de la visibilité des PASS se fait avec le SAU (77 %), ainsi qu'avec des partenaires extérieurs (71 %) et pour près de six dispositifs sur dix, elle se fait avec le bureau des entrées (59 %).

Parmi ces PASS, 14 ont mentionné les trois modes d'organisation pour un meilleur repérage.

Comité de pilotage

→ En 2022, 75 % des PASS qui ont renseigné la question (40 des 41 PASS) déclarent l'existence d'un **comité de pilotage** et 88 % déclarent des réunions régulières de toute l'équipe de la PASS visant l'organisation du travail et la transmission en interne d'informations sur les patients.

Par ailleurs, dans 9 de ces 40 PASS, l'équipe bénéficie d'une supervision ou d'une analyse de ses pratiques.

Conventions partenariales

→ En 2022, **29 des 41 PASS** déclarent un ou des partenariats externes, **soit 71 % des PASS** qui ont rempli le rapport d'activité de 2022.

Sensibilisation/Formation

→ **26 des 41 PASS** qui ont renseigné la question, **soit 63 %**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de l'établissement de rattachement en 2022.

→ **13 des 41 PASS** qui ont renseigné la question, **soit 32 %**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de santé d'autres établissements en 2022.

8 – SYNTHÈSE

En 2022, 41 des 43 PASS que compte la région ont rempli le rapport d'activité.

Comme en 2021, l'ensemble des questions du rapport n'ayant pas toujours été rempli, les données présentées sont des minima en ce qui concerne les ressources humaines et les ETP des différents professionnels, le volume de leurs activités comme celui des personnes accueillies pendant l'année.

Les chiffres clés à retenir pour l'activité 2022 de ces PASS :

- un minimum de **76,2 ETP** (36 PASS) ;
- un minimum de **21 400 personnes accueillies** (39 PASS) ;
- une file active médicale d'au moins **7 500 patients** avec au moins **12 400 consultations** effectuées par les personnels médicaux (30 PASS) ;
- une file active des assistants sociaux d'au moins **9 850 patients** avec au moins **18 355 entretiens sociaux** effectués par les assistants sociaux (31 PASS) ;
- une file active d'infirmiers d'au moins **11 250 patients** avec au moins **30 080 consultations** infirmières réalisées (23 PASS).

Concernant la file active des PASS en 2022, elle est renseignée par 40 PASS en 2022, PASS qui ne sont pas les mêmes que les 39 PASS qui ont répondu en 2021. En comparant la file active des 36 PASS de la région qui ont renseigné la question en 2022 **et** en 2021, on note un nombre de personnes accueillies relativement stable (20 200 patients en 2022 et 20 900 en 2021).

Pour le nombres d'ETP, et en prenant les PASS qui les ont renseignés en 2022 **et** en 2021 (34 PASS), on observe également une certaine stabilité avec 75,04 ETP en 2022 et 74,81 en 2021.

Les caractéristiques des publics accueillis dans les PASS semblent relativement constantes dans le temps (étant donné le nombre important de non-réponses les concernant) : ce sont des publics en grande fragilité sociale, financière, sans couverture sociale, plus souvent des personnes en situation de migration, sans ressources et sans logement fixe.

Parmi les personnes accueillies en 2022, si la part des mineurs est proche de celle observée en 2021, la part des mineurs non accompagnés est en baisse comparée à celle de 2021 (28 % contre 37 % en 2021). Cette part de mineurs non accompagnés a fortement varié depuis 2019 et retrouve en 2022 un niveau proche de celui observé en 2020 pendant la pandémie (26 %).